

EQUIPEMENTS SPORTIFS
Rénovation des couvertures des gymnases 1 et 2 de Marlioz
Déclaration préalable

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, est gestionnaire d'un complexe sportif associé aux établissements scolaires de Marlioz, à Aix-les-Bains. Cet ensemble est classé Equipement Recevant du Public (ERP) de 1^o catégorie. Les trois gymnases qui le composent permettent une pratique sportive variée. Ils accueillent toute l'année les scolaires et les associations sportives de l'agglomération.

La structure générale de la charpente des deux gymnases les plus anciens est métallique. Leur couverture est en tôles non isolées, sous lesquelles se trouve un plafond suspendu en panneaux de laine de roche autoportant. Ces couvertures sont vétustes, l'étanchéité des caniveaux et des abergements est percée. Cet état de dégradation a motivé un programme de travaux notamment intégré à la prospective pluriannuelle d'investissements (PPI) de Grand Lac.

La solution technique pourrait être constituée d'un complexe étanche se fixant en partie extérieure de la toiture, ce qui ne perturberait pas le fonctionnement des activités des gymnases et minimiserait les risques durant la phase des travaux. Cette option doit toutefois être validée par un cabinet structure métallique. Monsieur le Président indique qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet Kompass Ingénierie.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Dans ce cadre, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents au dépôt de cette déclaration préalable.

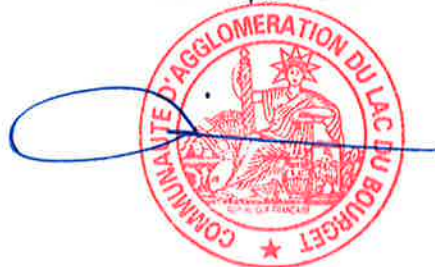
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à déposer une déclaration préalable et à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 7 juillet 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 12
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 7 juillet 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
DRUMETTAZ CLARAFOND
MERY
LE MONTCEL
PUGNY CHATENOD
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
VIVIERS DU LAC
VOGLANS

DORD Dominique
FRUGIER Michel
DRIVET Jean-Marc
FRANCOIS Marie-Pierre
CROZE Jean-Claude
JACQUIER Nicolas
BOUVIER Eudes
EICHENLAUB Jean-Christophe
MASSONNAT Jean-Guy
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
AGUETTAZ Robert
MERCIER Yves

Pouvoir de Robert CLERC

Pouvoir de Nicole FALCETTA

Départ avant la 1^{ère} délibération

Pouvoir de Renaud BERETTI

*Pouvoir de Jacques CURTILLET
Départ après la 7^{ème} délibération*

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
GRESY SUR AIX
ONTEX

CASANOVA Corinne
BERETTI Renaud
FALCETTA Nicole
CLERC Robert
CURTILLET Jacques

AUTRES PARTICIPANTS :

M. GOUDOUNEIX Michel *Directeur général des services*
Mme REVOL Martine *Directrice de cabinet*
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle *Responsable juridique*

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 juin 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 23 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 12 présents et 16 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

EQUIPEMENTS SPORTIFS - Rénovation des couvertures des gymnases 1 et 2 de Marlioz - Déclaration préalable

Date de transmission de l'acte : 11/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2016

Numéro de l'acte : d1476 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160707-d1476-DE

Date de décision : 07/07/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols